

Chers invités

Mesdames et Messieurs

La famille Grassi et la joyeuse équipe du Camping Lago Maggiore - vous remercient chaleureusement de l'intérêt que vous portez à notre camping,

L'endroit idéal pour les familles et les touristes.

Règlement

La présence sur le camping implique l'acceptation tacite du présent règlement. Ainsi que du règlement intérieur et des consignes publiques.

L'administration du terrain peut prendre des mesures pour faire respecter le calme, l'ordre et la propreté, et poursuivre les responsables de dommages et expulser les hôtes en cas de non-respect.

Le présent règlement s'applique sans restriction à tous les clients ainsi qu'à toutes les personnes présentes sur le camping et se fonde sur l'art. 20, al. 1 de la loi sur le camping du 26 janvier 2004 (11.3.2.2) et sur l'art. 12, al. 1 du règlement du 27 avril 2004 de la loi sur le camping (11.3.2.2.1). Ces normes sont de nature policière, raison pour laquelle le Camping Lago Maggiore ne peut pas accorder de dérogations.

Réception

- Les heures d'ouverture dépendent de la saison et sont indiquées à la réception.
- Pendant les saisons de printemps et d'automne, un numéro d'urgence est à disposition (pas de service sanitaire).
- Dans les blocs sanitaires, les clients trouvent des informations utiles.
- Les courriers personnels peuvent être retirés à la réception. Le Camping Lago Maggiore décline toute responsabilité en cas de retard ou de perte.
- Les envois spéciaux, tels que les lettres recommandées, le courrier express, les colis, doivent être retirés directement par le client à la réception. L'équipe du CLM n'est pas habilitée à signer un quelconque document postal.
- Une boîte aux lettres officielle, qui est vidée tous les jours (sauf le dimanche), se trouve à proximité du camping, à l'arrêt de bus Tenero / Brere
- Il est interdit de transiter devant le guichet de la réception avec des vélos, trottinettes, scooters, etc.
- Les panneaux de signalisation pour l'entrée et la sortie du camping doivent être respectés
- Sur l'ensemble du camping (réception, magasin et snach bar), les auro en espèces ne sont pas acceptés. Restaurant Lago Maggiore exclu.

Visiteurs

- Il est strictement interdit de garer des véhicules sur les parkings marqués « RISERVATO / RESERVÉ ». Ces parkings sont réservés UNIQUEMENT au personnel du CLM et du restaurant, de jour comme de nuit.
- Il est strictement interdit de garer des véhicules sur d'autres parcelles
- Les accès aux parcelles ne doivent pas être occupés par des véhicules, des tables, des chaises ou tout autre objet
- Les clients sont priés de ne pas occuper les autres parcelles avec des tables, des chaises, des chaises longues, etc.
- Les amis ou connaissances (visiteurs d'un jour) doivent être annoncés immédiatement à la réception et doivent s'acquitter d'une taxe journalière de CHF 6.00/par personne (basse saison) ou de CHF 9.00/par personne à partir de 5 ans (moyenne et haute saison). Les heures de visite sont comprises entre 08h00 et 21h30.
- **Aucune place de parking n'est disponible pour les visiteurs d'un jour !**
- Les visites ne sont pas autorisées pendant le repos nocturne.
- Les véhicules des visiteurs doivent être garés en dehors de l'enceinte du camping. De 22h00 à 06h00, il est interdit de se garer sur les parkings publics situés au bord de la route menant au lac.

Jeunes

- Les jeunes de moins de 20 ans ne peuvent accéder au camping qu'accompagnés de leurs parents / tuteurs.
- Les confirmations écrites des parents / tuteurs ne sont pas acceptées.

Groupes

- Les groupes (tels que les écoles, etc.) ne peuvent pas être acceptés.

Chiens (animaux domestiques)

- Il est interdit d'emmener des animaux domestiques au Camping Lago Maggiore. En cas de non-respect de cette règle, le client sera immédiatement expulsé du camping.

Souhaits/ Réclamations

- Les suggestions et propositions, ainsi que les réclamations justifiées, doivent être déposées par écrit dans la boîte aux lettres noire située près de la réception (sortie), en indiquant le nom, l'adresse et le numéro de place.
- Nous vous prions de signaler immédiatement tout problème.

Veilleur de nuit

- Pendant la saison d'été et en cas d'occupation accrue pendant la saison de printemps (Pâques, Pentecôte et Ascension), le camping est surveillé la nuit par des gardiens.
- En cas d'urgence, le surveillant peut être joint à tout moment par téléphone (voir le numéro de téléphone à la réception ou près de chaque bloc sanitaire).
- En cas d'urgence, l'accès de la police, des pompiers et des ambulances au camping est garanti.

Repos nocturne

- De 22 :00 h (basse et post-saison) et de 23 :00 h (moyenne et haute saison) jusqu'à 08 :00 h le matin, respectivement jusqu'à 07 :00 h le silence nocturne est de rigueur et doit être respecté, même sur la plage.
- Pendant le repos nocturne, la baignade et les jeux (football, etc.) ne sont pas autorisés dans les zones de loisirs.
- La musique de tout genre et le bruit ne doivent pas déranger le voisinage et sont interdits après 22.00 heures (basse saison), ou 23h00 (moyenne et haute saison).
- Veuillez noter que l'accès au CLM est interdit de **23 :00h à 07 :00h** en moyenne et haute saison, et de 22 :00h à 08 :00h en basse saison.

En moyenne et haute saison - de 22 :00 h à 23 :00 h - l'accès au Camping CLM est possible seulement pour les clients qui ont déjà un badge ou qui se sont enregistrés avant 22:00.

- Entre 22 :00h (basse saison) respectivement 23 :00h (moyenne et haute saison) et 07 :00h, les véhicules ne sont pas autorisés à circuler. Toute circulation de véhicules est strictement interdite.
- Lors de manifestations organisées dans l'intérêt d'un grand nombre d'hôtes, la direction peut exceptionnellement repousser le début du repos nocturne.

Vidéosurveillance

- L'accès, la réception, le magasin, le restaurant, la salle de fitness et les installations sanitaires (à l'extérieur) sont surveillés. En cas d'infraction, le Camping Lago Maggiore est autorisé à consulter les enregistrements.

Bruit

- Le Camping Lago Maggiore n'est pas responsable d'une quelconque nuisance sonore provenant de l'extérieur de la zone du camping.

Zona ritrovo "Pergola"

- Vis-à-vis de la réception se trouve notre pergola (point de rencontre). Nous vous prions de ne pas y accéder avec vélo, en scooter, en trottinette, etc.

Jeux/ Aires de jeux pour enfants

- Les aires de jeux pour enfants doivent être maintenues propres.
- Les aires de jeux pour enfants sont exclusivement réservées aux enfants de moins de 12 ans.
- Les jeux dangereux sont interdits.
- Les jeux de football sont interdits.

Vélos

- Les cyclistes sont priés de rouler de manière respectueuse. La circulation à vélo sans éclairage est interdite dès la tombée de la nuit.

Magasin « La Botega »

- La direction se réserve le droit d'adapter les heures d'ouverture en fonction de l'occupation du CLM.
- Le paiement peut se faire en CHF ou avec carte de crédit.
- Reka, Twint et les paiements en euros en espèces ne sont pas possibles.
- Aucun **alcool n'est vendu** aux jeunes de moins de 18 ans.
- Aucun produit du tabac n'est vendu aux jeunes de moins de 18 ans.
 - En cas de doute, le personnel de vente peut demander une pièce d'identité.
 - En cas de vol, une plainte sera déposée auprès des autorités compétentes.
 - Les vélos, trottinettes, etc. ne sont pas autorisés à l'intérieur du magasin.

Plage / maître-nageur / kiosque

- La plage est surveillée par un maître-nageur pendant la haute saison. Les instructions du maître-nageur doit être respecté.
- Si la plage n'est pas surveillée, la baignade se fait aux risques et périls de l'utilisateur.
- La sortie de la zone délimitée par les bouées jaunes se fait toujours à vos risques et périls et sous votre responsabilité.
- Par temps de pluie, ainsi que par temps incertain, la plage reste non surveillée.
- Selon le règlement du CLM, il est obligatoire de signaler les cas d'urgence, ainsi que le non-respect de l'ordre, de l'hygiène, de la propreté et le manque d'égard envers les autres utilisateurs de la plage.
- La direction se réserve le droit de modifier les horaires d'ouverture du kiosque de plage en fonction des besoins du CLM.

Restaurant "Lago Maggiore"

- Le restaurant n'est pas géré par la famille GRASSI.
- Pour les réservations, ainsi qu'en cas de réclamations, etc., veuillez-vous adresser directement à la Direction du restaurant (tél. +41 / (0)91 / 754.22.02)

Installations

- Nous vous prions de ne pas endommager les espaces verts, les arbres, les arbustes et les installations florales.
- Seul le ramassage des noix et des châtaignes tombées au sol est autorisé ; il est interdit d'endommager les branches. Branches d'arbres est **INTERDIT**. Veuillez ne pas jeter de déchets chimiques sur notre site.

Port

- Le Camping Lago Maggiore ne dispose pas de port.

Pêche

- La pêche n'est pas autorisée sur le terrain du Camping Lago Maggiore. La zone de plage donnant sur le lac reste donc réservée aux baigneurs.

Feu

- Les feux ouverts ne sont pas autorisés. Les grillades sont autorisées avec un gril approprié, sans nuire à l'environnement.
- Pour des raisons de sécurité, aucun feu ne doit être laissé sans surveillance.
- A 23h00 (moyenne et haute saison) ou à 22h00 (basse saison), les feux doivent être éteints. Le feu et le charbon doivent être complètement éteints.

Déchets / objets encombrants (Vis-à-vis bloque sanitaire « B » - ECOCENTRO)

Afin de garantir la propreté et l'ordre dans la mesure du possible, ainsi que pour éviter autant que possible de déranger les autres clients, nous vous demandons de prendre note des points suivants :

- Le camping dispose d'un point de collecte (en face du bloc sanitaire B) pour les déchets, le papier, le verre, PET et les canettes en aluminium de 09:00h à 22:00h (horaires d'ouverture modifiables).
- Les déchets et l'eau de vaisselle ne doivent en aucun cas être jetés sur le terrain ou dans les canalisations. Les déchets ne doivent pas être déversés dans les rues.
- Pour tous les autres déchets, l'utilisation de sacs en plastique est obligatoire : l'utilisation des sacs en plastique officiels n'est pas nécessaire, le client doit acheter lui-même les sacs en plastique.
- Les objets encombrants et les déchets spéciaux doivent être éliminés par le client lui-même et en dehors du camping.

Installations et équipements

- Les équipements et installations doivent être utilisés conformément à leur destination.
- Les eaux usées doivent être déversées dans les exutoires prévus à cet effet et ne doivent en aucun cas être évacuées vers l'extérieur. Elles ne doivent pas être déversées sur le terrain ou dans les écoulements d'eau de pluie. Sous les caravanes des seaux doivent être placés.

Installations sanitaires

- Les installations de WC doivent être maintenues propres.
- Des toilettes séparées (douche, etc.) sont à la disposition des personnes handicapées.
- L'utilisation des installations sanitaires par des enfants de moins de six ans n'est recommandée qu'en compagnie d'adultes.
- L'accès aux installations sanitaires avec des vélos, trottinettes, etc. n'est pas autorisé.
- En cas de dommages ou de vol, le CLM facturera les frais aux responsables/auteurs.
- Il est interdit de laver du linge ou de la vaisselle dans les installations sanitaires.

Linge et blanchisserie

- Le linge ne peut être étendu que sur les installations prévues à cet effet, dans les caravanes ou sous la tente.
- Les cordes à linge / hamacs sont interdits.
- Nous disposons de 3 installations avec machines à laver, sèche-linge et lavabos qui sont utilisables 24 heures sur 24. En cas de besoin, demandez à la réception une Carte d'utilisateur (montant libre d'au moins CHF 10.00), le montant restant sera remboursé. En cas de perte de la carte de lavage sera facturée CHF 20.00.

Station pour campeurs / toilettes chimiques

- Sur le camping, les campeurs/caravanes disposent d'une camper-station pour la vidange des toilettes.
- Près de chaque bloc sanitaire se trouve (à l'extérieur) une toilette chimique avec un robinet d'eau.

Lavage de voitures / voitures électriques

- Le lavage des voitures est interdit sur l'ensemble du camping.
- Il est interdit de recharger les voitures électriques sur l'ensemble du camping. Une borne de recharge une station de recharge pour voitures électriques se trouve à côté, sur le parking du restaurant Lago Maggiore.

Véhicules à moteur et cyclomoteurs

- A l'intérieur du camping, la vitesse maximale de 5 km/h doit être respectée.
- Les clients qui reviennent après 22h00 (basse saison), respectivement 23h00 (moyenne et haute saison), doivent garer leur véhicule à l'extérieur du camping.

Occupation et présence

- En dehors de la zone réservée aux locataires permanents, les caravanes ne peuvent pas dépasser 5 nuits consécutives sans être habitées.
- Les clients doivent signaler leur absence à la réception avant leur départ. Pour les nuits non occupées, la location de l'emplacement reste due selon liste de prix (hors taxes de séjour).

Protection des données

- Aucune information concernant la présence de clients sur le camping n'est communiquée à des personnes extérieures (protection des données).

Données personnelles

- L'hôte confirme l'exactitude de toutes les informations fournies au CLM, en particulier celles concernant sa propre personne et les personnes qui l'accompagnent.
- La direction vérifie régulièrement que les informations fournies correspondent à la réalité.
- Si de fausses déclarations sont constatées l'article 21 s'applique.
- Les informations fournies peuvent être vérifiées par la police.
- Les infractions peuvent être punies d'une amende.

Responsabilité / Dommages

- Vous êtes responsable des dommages causés par vous-même ou par les mineurs qui vous accompagnent.
- Toute responsabilité pour les dommages causés aux biens d'autrui incombe au responsable. L'administration du camping décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de dommage causé par l'utilisation de matériel défectueux ou matériel inadapté.

Pénalité

- Les infractions au présent règlement peuvent entraîner le paiement d'une amende conventionnelle pouvant aller à partir de jusqu'à CHF. 300.- (dépend du dommage créé) et l'expulsion immédiate du camping. Dans les cas plus graves une plainte peut être déposée auprès des autorités compétentes.

Lieu de juridiction

- Le lieu de juridiction est Locarno. Le droit suisse est applicable.
- Le règlement fait partie intégrante du contrat.